



Paris, le - 9 NOV. 2018

Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement

Réf : CBE/IA/KB

N° Départ : D184A12.2985.

Aux locataires de la résidence du 82-94 rue de Reuilly

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs semaines, vous m'avez interpellée à de nombreuses reprises et sous différentes formes au sujet du projet du bailleur INLI de construction d'immeubles nouveaux, et d'autre part de celui de l'École de Management de Grenoble de s'implanter sous la dalle de la résidence avec la création d'un patio impactant la dalle.

Au cours d'une réunion à laquelle je vous ai convié le 25 octobre, je vous ai rappelé, au côté de mon Premier Adjoint, Richard Bouigue, mon soutien à votre démarche et ma détermination à faire reculer le bailleur INLI et l'École de Management de Grenoble sur leur deux projets.

Cette semaine j'ai rencontré le bailleur INLI et l'École de Management de Grenoble afin de leur rappeler mes positions dans un contexte local qu'aucun de ces deux porteurs de projets ne peut ignorer désormais.

J'ai également présenté et fait adopter à l'unanimité un vœu d'actualité au dernier conseil d'arrondissement du 8 novembre, rappelant notre action depuis plusieurs mois et nos avancées.

Comme je m'y étais engagée, je tenais à revenir vers vous rapidement et vous faire part de l'ensemble des éléments dont je dispose. Ce courrier est ainsi accompagné des courriers adressés à votre bailleur d'une part et d'autre part au directeur de l'École de Management de Grenoble.

Soyez assurés que je reste avec mon équipe, pleinement mobilisée à vos côtés et vigilantes aux évolutions de ces projets comme des relations avec votre bailleur.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement de Paris



Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement

Paris, le - 9 NOV, 2018

Monsieur Antoine Pinel
Directeur Général de IN'LI
5 place de la Pyramide
92088 Paris La Défense Cedex

N/Réf: CBE/SV/ML/NA
N° départ: D-18MA12.2983

Monsieur le Directeur Général,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation de la résidence du 82-94 rue de Reuilly et la mobilisation importante de ses résidents contre la construction d'une résidence étudiante portée par IN'LI ainsi que l'implantation d'une antenne de l'École de Management de Grenoble, prévue sous la dalle de la résidence.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir à plusieurs reprises avec les représentants des locataires fortement mobilisés ces dernières semaines. Une réunion publique a également été organisée en Mairie du 12^e arrondissement le 25 octobre dernier, rassemblant plus d'une centaine de résidents. J'ai pu, à cette occasion, constater l'hostilité unanime des locataires présents à l'encontre des projets que vos équipes leur ont présentés, à ma demande, fin septembre.

Ces projets ont à mon sens mis en exergue de véritables problèmes de communication, de gestion locative et patrimoniale qui se sont accumulés ces dernières années, rendant impossible tout espace de dialogue constructif autour de nouveaux projets de construction.

Je salue votre décision de revenir sur votre annonce de suppression des places de parkings, dont le calendrier précipité, les objectifs, et la méthode, ne se justifiaient pas.

Un tableau recensant l'ensemble des problèmes rencontrés par les locataires à l'intérieur des logements et dans les parties communes vous a récemment été transmis par le collectif de locataires du 82-94 rue de Reuilly. Celui-ci fait état d'importants dysfonctionnements mettant en relief l'absence d'investissements conséquents et de projets de rénovation de ces logements au cours des dernières décennies et ce, malgré les alertes et les revendications de vos locataires. Il m'apparaît indispensable qu'un diagnostic partagé puisse être réalisé rapidement entre les locataires et vos équipes.

En l'état et au regard de tous les éléments précédemment exposés, j'ai informé vos collaborateurs avec lesquels j'ai eu l'occasion de m'entretenir le 7 novembre au matin, que je m'opposerai à tout projet de constructions nouvelles, quels que soient leur volumétrie et leur programme.

Avant toute discussion sur une éventuelle opportunité de densification du site, il me paraît urgent que vous retrouviez la confiance des locataires de la résidence en rétablissant des espaces de dialogue pérennes.

Des investissements lourds répondant aux revendications transmises par les résidents pour améliorer leur condition d'hébergement et leur cadre de vie sont, à mon sens, un préalable incontournable. Ils ne peuvent en aucun cas être conditionnés à une nouvelle opération de construction.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma haute considération.



Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement de Paris



Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement

Paris, le - 9 NOV. 2018

Monsieur Loïck Roche
2 Rue Pierre Semard
Directeur Général
École Management de Grenoble
38000 Grenoble

Réf : CBE/IA/KB

N° Départ : D184A12-2984

Monsieur le Directeur Général,

Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire lors de notre rencontre le 6 novembre en Mairie du 12^e, je suis interpellée par une très grande majorité de locataires de la résidence du 82-94 rue de Reuilly au sujet de l'implantation d'une antenne parisienne de votre École de Management. Les locataires sont inquiets de cette arrivée dans un environnement très résidentiel et plus particulièrement par la création d'un patio qui viendrait percer la dalle de leur résidence.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir à plusieurs reprises avec les représentants des locataires ces dernières semaines. Une réunion publique a également été organisée à la Mairie du 12^{ème} arrondissement le 25 octobre dernier, rassemblant plus d'une centaine de résidents. J'ai pu, à cette occasion, constater à nouveau l'hostilité unanime des locataires présents, à l'encontre du projet d'implantation de l'École de Management de Grenoble sur ce site.

Si je mesure la nécessité que vous avez à développer vos activités à Paris et les atouts du 12^e arrondissement pour y parvenir, vous conviendrez qu'il est indispensable que cela puisse s'envisager dans un contexte local serein. Or comme vous avez pu vous en rendre compte par vous-même, les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui pour mener ce projet de manière apaisée, dans le calendrier annoncé.

Ainsi, les locataires ont exprimé de nombreuses interrogations sur différents points du projet, relatifs aux futurs flux piétons et véhicules, aux stationnements, à la portance de la dalle, et à la sécurité incendie de ce site. J'ai relayé ces interrogations à vos équipes au cours du rendez-vous du 6 novembre dernier. Ces inquiétudes doivent être levées et des réponses doivent être apportées aux locataires.

Faute de réponses, je ne suis pas étonnée de constater que de très nombreux recours ont d'ores et déjà été déposés contre le permis de construire. Ces procédures entraineront inévitablement des retards dans les travaux, et une remise en question de votre calendrier initial d'ouverture à la rentrée de septembre 2019. Je souhaiterais que vous puissiez prendre la mesure de l'impact de cette mobilisation sur la réalisation de votre projet initial.

En conséquence, et comme je vous l'ai dit, je ne me satisfais pas du projet que vous portez en l'état, et vous demande d'y renoncer ou a minima de le retravailler. En effet, le percement de la dalle apparait comme un élément du projet qui doit être supprimé, et par conséquent le projet d'implantation de l'école entièrement retravaillé.

Si vous souhaitez renoncer à cette implantation, comme je m'y suis engagée, je suis prête à vous accompagner pour trouver un autre site dans le 12^e arrondissement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma haute considération:



Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement de Paris